

ABONNEMENT.

SAUMUR: En an. 30 fr. Six mois 18 Trois mois 9

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 21 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c. Réclames. 30 Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 JANVIER 1884.

Chronique générale.

Le fringant ministre de l'intérieur n'aurait-il plus voix au chapitre? Une grave modification — la plus grave de toutes, si nous en jugeons par l'émotion de toute la presse — se produit, et le jeune et beau Waldeck songe aux vacances, rêve des dunes bretonnes! On prétend même que le studieux ministre aurait fait commencer le déménagement de ses livres de chevet. Il est question de pourvoir le ministère de l'intérieur, à la veille des élections générales, d'un titulaire « plus énergique et plus actif. »

Les dernières informations confirment la démission du vice-amiral Peyron. On lui donne pour successeur l'amiral Jaurès. Décidément c'est la débâcle ministérielle.

Les débats parlementaires ne commenceront certainement pas avant le lundi 26 janvier. Toutefois il est probable que le cabinet sera interpellé dès l'ouverture légale de la session, le second mardi de janvier, sur les motifs du remaniement qu'il a subi dans l'intersession.

Il semble, en effet, et M. Edouard Lockroy l'affirme carrément, qu'on s'est arrangé pour que ni le pays ni la Chambre ne puissent rien connaître de la cuisine gouvernementale. Dès que les députés ne sont plus là, on constate un déchirement ministériel dans ce ministère si uni la veille! Où est le contrôle des Chambres? Que devient le régime parlementaire? se demande tristement le député républicain. Hélas! il y a longtemps que notre pays devrait se demander ce que devient notre prospérité, notre grandeur, notre avenir national, entre les mains du parti républicain.

ENTERREMENT DE M^{me} MICHEL.

Près de 2,000 personnes étaient réunies devant la maison.

On remarquait MM. Henri Rochefort, Clémenceau, Lissagaray, Courmet, Humbert, Joffrin, les compagnons Martinet-Leboucher, etc., l'inspecteur divisionnaire Gaillot, l'officier de paix Florentin. Trois bannières rouges étaient déployées.

Au cri de: Vive la Révolution! le corbillard tendu de rouge se met en marche. Sur la route, la foule se grossit un peu derrière le char mortuaire.

La police veut intervenir pour enlever les bannières rouges. MM. Rochefort et Lissagaray font valoir que ces bannières sont des emblèmes de sociétés et ne sont pas des drapeaux.

M. Gaillot accepte cette distinction, et le conflit qu'on avait pu craindre un instant est évité.

Tout le long de la route, des cris de « Vive la Commune! Vive la Révolution sociale! » ont été poussés par les assistants.

Le parcours imposé par la préfecture était les boulevards de ronde, dont les postes-casernes étaient bondés de gardiens de la paix.

Le convoi à l'entrée du cimetière a été salué par des cris: Amnistie! amnistie!

M. Rochefort et quatre autres orateurs ont pris la parole sur la tombe.

M^{me} Louise Michel a été conduite avant-hier soir à Saint-Lazare, où elle séjournera jusqu'à ce que le conseil des ministres ait statué sur son sort.

UN FAUX DE 172 MILLIONS.

Le Journal du Loiret garantit l'exactitude de cette anecdote intéressante:

« Un sénateur qui a étudié avec autant de soin que de compétence le budget de 1885, a dit: « Il y a dans ce budget un faux de 172 millions... »

« Comme on le priait d'expliquer sa pensée, il a répondu :

« J'ai compté toutes les sommes qui ne sont pas énoncées dans ce budget, depuis celle qui manque à la caisse des écoles jusqu'à celle qui est allouée pour l'expédition du Tonkin, et j'ai constaté que ces sommes s'élevaient à un total de 172 millions. D'avance, sans calculer autre chose, on peut affirmer qu'il y a un déficit de 172 millions dans le budget de 1885. On dissimule au public, parmi les évaluations du budget, une somme de 172 millions dont le gouvernement aura besoin et dont il se servira. C'est ce que j'appelle un faux en matière de budget. »

Nous ne voyons pas en effet quel autre mot pourrait s'appliquer à la manœuvre déloyale du gouvernement.

LES BONNETEURS DU MINISTÈRE.

On sait que M. Jules Ferry, en un jour de franchise, déclara, devant les membres de la commission du budget, qu'on attendrait que les élections fussent faites pour proposer les impôts nouveaux. Il a depuis, comme il a pu, démenti avec embarras ce propos imprudent. Dans la Ligue, M. Andrieux, qui fut l'un des auditeurs de l'aveu maladroït du chef de cabinet, dénonce la manière dont on entend jouer la partie et, surtout, jouer le public :

« M. Tirard, ministre des finances, déposera en février prochain un budget dans lequel on ne trouvera pas trace d'impôts nouveaux.

« Le gouvernement en profitera pour crier aux électeurs: « Vous voyez combien l'opposition avait tort de vous affirmer que vous alliez payer davantage. On vous a trompés. »

« Bien entendu, le budget ne sera pas discuté dans la session ordinaire, et les élections générales seront anticipées. La Chambre laissera donc à son héritière le soin de voter la loi de dépense.

« Alors M. Tirard reprendrait son budget en sous-œuvre et y apporterait une légère modification: l'énoncé et la quotité des taxes nouvelles. »

Maintenant que les contribuables sont avertis, ils ne se laisseront pas prendre au piège grossier qui leur est tendu.

LE POIREAU NATIONAL.

Au milieu de la pluie de décorations qui tombait ces jours-ci sur tant de boutonnières républicaines, nous avons remarqué une bonne fournée de décorés du Mérite agricole. Ils sont 65, tous inconnus, sauf un: un sénateur.

Ce sénateur est M. Foucher de Careil, on l'a décoré comme agriculteur, dit spirituellement la Patrie, parce qu'il est ambassadeur à Vienne, à moins qu'on ne l'ait fait ambassadeur parce qu'il est censé s'être occupé d'agriculture. Au fond, il s'y entend comme M. Méline et Tirard, célèbres tous les deux pour leurs doctrines nouvelles sur l'art de ramer les choux. Par exemple, si M. Foucher de Careil ne sait rien des choses agricoles, en revanche, il n'ignore pas que les agriculteurs n'aiment guère la République: il a même fait des efforts pour les convertir, et c'est ce qui lui vaut l'insigne honneur d'avoir désormais, sur son habit d'ambassadeur, la grande carotte républicaine.

Son nom fait bien à la tête de la liste des victimes de M. Méline, où l'on voit des vétérinaires, des chefs de bureau et même, comme on disait chez M. Grévy, du temps de Duhamel: des dames.

Qui oserait prétendre encore que la République ne fait rien pour les agriculteurs? Elle leur offre des croix — pas sérieuses, il est vrai, mais pas chères non plus: quinze francs pièce, c'est pour rien, une vraie occasion.

M. Foucher de Careil ne l'a pas manquée.

RETOUR AU BERCAIL.

M. Dugué de la Fauconnerie, qui s'était

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE II

LE CARRÉFOUR DE LA MORT-AU-BRAC (suite).

Mathurin hurlait toujours, mais il faisait un tel ouragan qu'on l'entendait à peine.

Puis, le plus jeune, qu'il est inutile de nommer, et qui, d'ailleurs, est mort depuis longtemps, s'avança, et aussi tranquillement que je vous parle, déchargea ce fusil dans la poitrine de Mathurin.

Le coup fit balte, et je vous réponds que l'homme ne souffrit pas.

Enfin, nous disposâmes le corps dans un fossé, à la renverse, avec le fusil dans une main, le canon vis-à-vis de la blessure, et une grosse épine sur le chien rabattu, comme si le camarade avait été victime d'un accident de chasse.

C'est ce que tout le monde crut, y compris la pauvre Perrette, qui mourut quelques années après. Et jamais, mes amis, la justice n'a su ni ne

saura ce qui s'est passé cette nuit-là au carrefour de la Mort-au-Brac.

....Un long silence suivit le récit du père Pouplard.

Puis, Pierre Faucheur se détacha du groupe, et vint serrer la main du vieux braconnier :

— Vous avez agi là comme il convenait, dit-il, et chacun de nous en eût fait autant à votre place; n'est-il pas vrai, vous autres ?

— Certainement! répondirent à la fois tous les assistants.

— Bien, mes enfants, reprit Pouplard, mais voici qu'il se fait tard; la nuit s'écoule, et Rouget ni le Potard n'arrivent. Je crois que nous ferons mieux de ne pas les attendre.

— C'est cela, dit Besson, asseyons-nous.

Et les sept braconniers reprurent leurs places, tenant à la main leurs fusils ou leurs bâtons. Instinctivement ils s'écartèrent de la pierre longue, qui resta isolée, rappelant à leurs yeux le triste souvenir de la nuit du 20 janvier 1836.

Quand tout le monde fut assis, le père Pouplard reprit la parole, avec la simplicité que les anciens germain mettaient dans leurs discours, quand ils délibéraient ainsi au milieu des forêts.

— Je vous ai réunis pour trois motifs, dit le vieillard; d'abord, pour ne pas perdre les vieilles traditions du pays; — puis, pour aviser aux moyens de défendre Rouget contre les gendarmes et les

soldats; — et enfin pour faire justice de la domestique d'Audard, le fermier de Durtal.

— Très-bien, dit Faucheur. Je connais l'affaire. On me l'a racontée en route, à Daumeray.

— Je remercie le père Pouplard de nous avoir réunis, dit Huau. Du temps de mon père, on s'assemblait ainsi, au moins une fois tous les ans, à la Saint-Maurice.

— C'est vrai, dit Anatele. Mon père me l'a dit aussi.

— Eh bien, si vous m'en croyez, reprit Besson, on recommencera à la première occasion.

— Maintenant, dit Baptiste, occupons-nous de Rouget.

— Oui, répondit le père Pouplard, c'est le plus pressé. On vient d'envoyer de la troupe de ligne de tous côtés. Il en arrive de La Flèche, de Sablé, de Durtal, peut-être aussi de Baugé; le pauvre Rouget sera pris si on ne lui vient pas en aide.

— On l'aidera, dit Faucheur, le fermier, mais comment ?

— Eh bien, répondit Besson, il faut le cacher dans nos maisons.

— Ou plutôt, reprit Baptiste, le nourrir et le cacher en forêt. J'offre ma cabane de charbonnier.

— C'est une bonne idée, dit Pouplard. Les gendarmes n'iront pas le chercher là.

— J'ai un vieux puits abandonné et desséché, dit Huau.

— Et moi, un trou sous un vieux mur couvert de lierre, dit Faucheur, le charpentier.

— Et moi, reprit Pouplard, je connais une cachette, dans la forêt de Malpeire, que jamais on ne découvrira.

— Tout cela est bel et bon, dit Pierre Faucheur, mais je crois que Rouget fera bien de sortir de la forêt et des bois où il va se trouver cerché de toutes parts, et de regagner la plaine et les champs.

— Je le crois aussi, répondit Pouplard; si Louis était venu ce soir, je le lui aurais dit. En tous cas, mes enfants, chacun de nous s'engage à nourrir Rouget, à lui donner asile, et à se munir au plus vite d'une trompe pour donner le signal d'alarme à la première alerte.

— C'est entendu, dirent les braconniers.

— Je propose encore autre chose, dit Huau. Comme on a prévenu le public que tous ceux qui recevraient et nourriraient Rouget seraient menés en prison, je demande que nous fassions savoir à notre tour que tous ceux qui ne recevront pas Rouget auront affaire à nous, et que celui qui le livrera sera puni... à la manière du père Pouplard, en 1836.

— Bravo! bravo! s'écrièrent les braconniers. C'est convenu.

La décision que venaient de prendre ces sept hommes, réunis dans les ténèbres, était grave. Elle devait avoir des conséquences imprévues. On

converti à la République sous Gambetta, annonce qu'il revient dans le camp des conservateurs.

L'épreuve qu'il a faite l'a écœuré. Il raconte toutes ses désillusions dans une longue lettre adressée au président du comité républicain de l'Orne auquel il donne sa démission.

Les « dernières illusions » de M. Dugué de la Fauconnerie se placent dans une partie de sa lettre où il déclare que « ce n'est pas la République qu'il se propose de combattre, mais ceux qui la perdent. »

C'est là en effet une illusion, et des plus dangereuses. Si M. Dugué de la Fauconnerie ne la perd pas comme les autres, son retour dans le droit chemin ne sera ni complet ni définitif.

Les conservateurs ne peuvent compter sur une recrue d'organisation aussi mobile.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante, en date d'Hanoi, 4 janvier :

« Hier soir, le général de Négrier a culbuté 6,000 Chinois à une journée à l'est de Chu. Pas d'autres détails. »

» Le *Chandernagor* et le *Chérifon* sont arrivés ce matin à Hai-Phong. »

Chu est ce point du haut Loc-Nan où le lieutenant-colonel Donnier a infligé, les 6 et 10 octobre dernier, deux défaites sanglantes aux Chinois. Depuis cette époque, une garnison française y a été établie; on se rappelle qu'elle a eu un engagement le 16 décembre avec les impériaux, descendus des montagnes pour s'établir à Habo, grand marché situé à 8 kilomètres de Chu.

LE PLAN DU GÉNÉRAL LEWAL.

Le nouveau ministre de la guerre a exigé que la direction de la guerre du Tonkin lui fût remise: l'amiral Peyron y a consenti avec empressement.

Le général Lewal pense qu'il est inutile de mobiliser un corps d'armée, et qu'on viendra à bout des forces chinoises en doublant, avec des bataillons de zouaves et de chasseurs d'Afrique, la brigade de la légion étrangère et des tirailleurs, qui prendra la mer le 20 janvier. On écrémera l'armée, en formant des quatrièmes bataillons de volontaires; c'est le système employé par le général Farre, lors de l'expédition de Tunisie.

L'amiral Courbet, qui persiste à exiger la déclaration de guerre et annonce qu'il enverra sa démission si on ne tient aucun compte de ses avis, expiera sa fermeté et son indépendance. Il n'aura plus qu'à assurer la sécurité des mers de Chine et à protéger les convois. On assure même qu'il est question d'évacuer Formose.

L'amiral Peyron n'ayant plus à diriger l'expédition du Tonkin et affranchi d'une responsabilité qui lui pesait, conservera peut-être son portefeuille jusqu'au moment où on lui enlèvera les colonies pour les don-

pouvait être sûr que les habitants seraient beaucoup plus effrayés par les menaces des braconniers que par celles d'un lieutenant ou d'un brigadier de gendarmerie.

— Maintenant, dit Pouplard, occupons-nous du cas de la Trepinière.

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire? demanda Huau.

— Tu vas le voir. Raconte-la, Fauchoux.

Fauchoux se leva, se plaça au milieu du groupe, et prit la parole à son tour :

— Voici, dit-il, ce qui s'est passé. Rouget a été trahi par la domestique de la ferme de la Trepinière, en Durtal, dont le colon s'appelle Audar, ou Audouard; peu importe le nom.

— Comment s'appelle la domestique? demanda Besson.

— On ne connaît que son prénom, Louise.

— Cela suffit bien, dit Pouplard.

— Il paraît que, dans le temps, Rouget avait eu querelle avec cette fille; mais ce n'est pas une raison. Ce qui est certain, c'est que Louise, de la Trepinière, a dénoncé Rouget et son maître à la gendarmerie, en révélant que Rouget se retirait souvent chez son maître qui lui donnait à boire et à manger, et le couchait dans son grenier.

— Quelle misérable fille! s'écria Huau.

— Ce qui est singulier, reprit Fauchoux, c'est que, presque tous les jours, depuis un mois, Jeanne

ner au commerce. La marine est en disgrâce.

REVUE FINANCIÈRE.

La première Bourse de 1885 s'est terminée dans des conditions on ne peut plus favorables, elle laisse les rentes aux plus hauts cours cotés. De plus, la nuance du marché accuse des dispositions marquées d'une hausse encore plus accusée. On a procédé samedi à la liquidation des rentes. Cette liquidation, au point de vue de la situation de place, a présenté absolument le même caractère que les liquidations antérieures.

Le 3 0/0, sur lequel on a détaché le coupon trimestriel de 0.75 centimes, clôturait à 79.47 1/2; l'amortissable finissait à 81.85, le 4 1/2 à 109.42 et demi.

L'Italien montre une grande fermeté à 99.47 1/2. Il a touché en Italie le cours de 100 fr., il est probable que d'ici peu il en fera autant sur notre marché. Il ne faut s'arrêter aucunement aux bruits de conversion; cette opération, si elle se fait un jour, n'aura lieu que lorsque le 5 0/0 italien sera aux environs de 1,035 et qu'il s'y sera maintenu pendant quelques années.

Les principales valeurs de crédit ont largement profité de la reprise générale.

La Banque de France se traite à 5,100 fr. ex-coupon. L'échéance de fin d'année amène une augmentation de 173 millions dans le chiffre du portefeuille commercial. Les bénéfices du nouveau semestre ressortent au chiffre de 1,500,045 fr.

L'action du Crédit Foncier est toujours très-soutenue, elle s'est échangée invariablement à 1,335 fr. Il est bien évident que ce n'est pas encore le cours réel assigné à ce titre; avec les affaires énormes que va entreprendre cette Société dans un bref délai et les bénéfices assurés qu'elle en retirera, la valeur par l'augmentation forcée de son revenu sera susceptible d'une plus-value importante. Le mois de janvier est le mois des coupons par excellence. Il en résulte que les rentes des capitalistes se voient obligés de remployer l'argent provenant desdits coupons. En ce moment, l'épargne se porte uniquement sur les valeurs avec lesquelles elle n'en court aucun risque. Un des meilleurs choix est certainement l'Obligation Foncière et Communale. Le public est depuis longtemps assuré des garanties qui entourent ces obligations et des avantages énormes qu'elles offrent aux porteurs.

Il peut arriver en Bourse certains mouvements de réaction subite qui entraînent grand nombre de valeurs.

Les obligations du Crédit Foncier sont complètement à l'abri des fluctuations, elles n'ont rien à faire avec la spéculation. C'est le placement le plus avantageux que l'on puisse trouver en ce moment comme avantage réel et comme sécurité absolue.

Le Crédit Lyonnais se traite péniblement entre 520 et 525, le mois de novembre avait été marqué par un ralentissement d'affaires, lequel s'est traduit par une diminution de 15,145,487 fr. dans l'ensemble des chiffres de son bilan mensuel; or, en décembre on lui a retiré plus de neuf millions de dépôts: fatalement cette valeur est destinée à baisser encore bien davantage, par la raison toute logique que cette société qui a 400,000 actions à rémunérer travaille avec soixante millions de moins que quand elle n'avait de dividende à gagner que pour 200,000 actions. Ajoutez à cela la situation plus que précaire de la Foncière qui est engagée sur le littoral français et italien dans près de cinquante millions d'immeubles et qui en 1883 n'avait pu en vendre que pour 100,000 fr., et l'on aura une idée précise du taux exact auquel s'arrêteront bientôt les actions du Crédit Lyonnais, c'est-à-dire 400 à 450.

De l'étude que nous venons de faire, des documents publiés par suite des débats qui ont eu lieu au Sénat de Washington, il résulte que le canal concurrent à Panama, le Nicaragua, coûtera à peine le tiers de celui de Lesseps, qu'il sera ouvert trois ans avant celui de Panama. Par conséquent, les porteurs de titres de Panama ont devant eux un avenir qui paraît devoir être moins que brillant.

Davy, la femme de Julien, venait secrètement causer avec Louise.

— Oh! oh! dit le père Pouplard, en dressant la tête.

— Toujours est-il qu'un beau soir, il y a quinze jours, cinq gendarmes sont entrés brusquement à la Trepinière, demandant au fermier s'il n'avait pas vu Rouget.

Le fermier, naturellement, déclara qu'il n'avait rien vu, et les gendarmes fouillèrent partout.

— Rouget n'y était pas? demanda Baptiste.

— Mais si, il y était couché dans une allée du jardin, exténué de fatigue et dormant d'un profond sommeil. La domestique se tenait à côté des gendarmes, mais elle n'osait rien dire de peur qu'on ne s'aperçût de la trahison. Elle espérait qu'on ne saurait rien, mais cependant elle voulait que Rouget fût pris. On dit qu'une somme d'argent lui avait été promise, en cas de succès, et pendant que les hommes cherchaient dans la maison, elle faisait signes sur signes au brigadier pour expliquer que Rouget était dans le jardin!

— En est-on sûr? demanda Anatole.

— Parfaitement sûr, reprit Fauchoux. Le fermier aperçut tout d'un coup les gestes de la domestique et, aussitôt, il ouvrit, en faisant un grand bruit, la porte de son jardin, afin de réveiller Rouget.

— Bien joué! dit Pouplard.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

Crédit Viager. — Cette Compagnie avait une forte échéance de fin d'année. Dans la journée du 31 décembre elle a payé une somme de 198,931 fr. 05.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

TIRAGE AU SORT DES JEUNES GENS DE LA CLASSE 1884.

Arrondissement de Saumur.

Montreuil-Bellay, le mercredi 24 janvier, à deux heures.

Gennes, le jeudi 22 janvier, à une heure.

Doué-la-Fontaine, le vendredi 23 janvier, à midi.

Vihiers, le samedi 24 janvier, à une heure.

Saumur (Nord-Ouest), le lundi 26 janvier, à une heure.

Saumur (Sud), le mardi 27 janvier, à une heure.

Saumur (Nord-Est), le mercredi 28 janvier, à une heure.

ANGERS.

Élection municipale. — Dimanche a eu lieu l'élection d'un conseiller municipal dans la 4^e section du canton sud-est d'Angers.

M. de Chataux, conservateur, a été élu par 365 voix; M. Daburon-Leroy, opportuniste, en a obtenu 191.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Anjou* :

« Le scrutin de notre ami est encore rehaussé par la manœuvre de la dernière heure dont nos adversaires ont usé. »

« C'est à minuit, samedi, que les proclamations de M. Daburon-Leroy ont été affichées, de façon que M. de Chataux n'a pu répondre aux affirmations de son adversaire. »

« Mais la manœuvre a échoué: les électeurs ne se sont pas laissés prendre au piège, et M. de Chataux est élu. »

Le *Patriote* a reçu la communication suivante :

« Les électeurs sénatoriaux républicains, réunis samedi au nombre de plusieurs centaines dans la salle Sainte-Hélène, à une heure de l'après-midi, ont acclamé et voté à l'unanimité la candidature de M. Maillé, maire d'Angers, député. »

« M. Maillé a accepté cette candidature qui lui a été offerte par les membres du bureau. »

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de notre député, M. Bury, qui a appelé à ses côtés, comme secrétaire, son Télémaque, Gilbert, Ambroise.

Le jeune secrétaire, dans la note communiquée aux journaux, est bien vague en relatant seulement plusieurs centaines de délégués.

Les assesseurs étaient MM. Benoist, député, et Bouhier, adjoint au maire d'Angers.

Le découragement qui se manifeste chez plusieurs cultivateurs s'accuse chaque jour par des faits nouveaux. M. Maleit écrit d'Angers au *Journal de l'Agriculture*, que beaucoup de fermiers, dans la région de l'Ouest, commencent à « donner leur froment en pâture à leurs bœufs, à leurs porcs et à leurs animaux de basse-cour. »

Jusqu'ici on se contentait de leur donner de l'orge, de l'avoine, du son. Mais le prix du froment est tombé si bas, que les cultivateurs trouvent qu'ils ont avantage à procéder de cette façon. Si l'on en doute, dit M. Maleit, qu'on ouvre une enquête.

M. Rosse, conseiller de préfecture de la Mayenne, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Châteaugontier (même département), en remplacement de M. Thiбаudeau, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Laumondais (Joseph), avocat, est nommé conseiller de préfecture du département de la Mayenne, en remplacement de M. Rosse, nommé sous-préfet de Châteaugontier.

NANTES.

Le 2 janvier, la loi sur le divorce a reçu sa première application à Nantes; M. Pli-

hon, adjoint au maire, a prononcé, à cinq heures, la dissolution de trois mariages.

UN SCANDALE, PAR M. ASSIOT, ANCIEN PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE.

On écrit d'Avignon :

« Dans ses réceptions du 4^{er} janvier, le préfet de Vaucluse, M. Assiot, a commis un acte inqualifiable, dont toute la population honnête est absolument indignée, sans distinction de parti. »

« Le tribunal de commerce d'Avignon est présidé par M. Gabriel Verdet, l'une des personnalités les plus estimées et les plus considérables de notre ville. Aux dernières élections municipales, il arriva en tête d'une liste indépendante qui mit en ballottage la liste opportuniste et lui disputa le succès avec un écart insignifiant. Tout récemment, aux élections consulaires, M. Verdet, qui occupe depuis longtemps la présidence, fut renommé malgré une concurrence fort vive que la préfecture favorisait. »

« Ces témoignages de l'estime publique offusquaient, paraît-il, M. Assiot, qui n'a ici que de strictes relations officielles, hors desquelles il n'est reçu nulle part. »

« Conformément à l'usage, les membres du tribunal de commerce étaient venus faire jeudi leur visite à la préfecture. Dès les premiers mots, le préfet s'adressant à M. le président lui dit : « Votre présence est sans doute le désaveu formel d'un article paru ce matin dans le journal réactionnaire » que patronne certain comité dont vous faites partie? »

« Or, cet article ne contenait rien de personnel contre le préfet, il n'y était question que de politique générale. »

« M. le président répondit : « Il n'y a ici qu'un président et des juges élus par leurs concitoyens. Ils accomplissent un acte de déférence pour les fonctions dont vous êtes investi. Leur présence, pas plus que la mienne, ne saurait avoir d'autre signification. En ce qui concerne ma personnalité privée, je ne relève que de ma conscience et je n'ai rien à venir désavouer ici. »

« Cette réponse si digne mit le préfet hors de lui : « Je n'accepte pas, répliqua-t-il, cette qualité de l'homme public et de l'homme privé. » Et montrant la porte aux membres du tribunal, avec un geste mélodramatique, il s'écria : « Vous n'avez rien à faire ici... Sortez! »

« Ce scandale a stupéfié tout le monde. Quelque idée que l'on puisse se faire de l'éducation de certains fonctionnaires de la République, il y a des choses qui étonnent toujours. »

A ceux qui prétendent qu'une taxe sur les blés étrangers va forcément amener une hausse dans le prix du pain, nous signalons les différences suivantes qui existent actuellement dans le département de Saône-et-Loire :

A Mâcon, on paie le pain chez les boulangers à raison de 34 et 35 centimes.

A Chalon, la Chambre syndicale des boulangers a fixé le prix du pain de première qualité à 52 centimes et demi.

La boulangerie coopérative de Montchaubin, institution très-prospère, livre le pain à 26 centimes.

Enfin, l'hôpital de Mâcon a adjugé sa fourniture de pain à 23 fr. 80 les 100 kilogrammes.

On voit par là qu'il se produit jusqu'à 42 centimes d'écart par kilogramme dans le même département, c'est-à-dire dans un périmètre où le prix du blé est sensiblement uniforme.

Les boulangers ont donc de la marge.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 décembre 1884.

NAISSANCES.

Le 3. — Jean-Baptiste-François Poirier, à l'Hospice.

Le 4. — Charlotte-Marie-Marguerite-Généviève Lacroix, rue de Bordeaux.

Le 7. — Fernand-Marius Michel, rue de la Comédie; — Victor-Jean-René Lafé, rue de Rouen.

Le 12. — Joanny-Pierre Fays, rue Saint-Nicolas; — Maria Jacob, rue Saint-Lazare; — Irma-Albertine Chuche, rue de la Croix-Verte.

Le 14. — Germaine-Marie-Emilie Ruau, rue d'Orléans.
 Le 15. — Berthe-Elise-Victorine Bouchard, Grand'Rue; — Madeleine Breton, rue de Nantilly; — Fernand-Louis Leroy, rue de la Croix-Verte.
 Le 16. — Marie-Emile-Georges Rabier, rue Saint-Nicolas.
 Le 17. — Laurentine-Marie-Marguerite Barbeau, rue du Petit-Mail; — Albert Boyer, place Saint-Michel.
 Le 19. — Marthe Lefèvre, à l'Hospice; — Ferdinand-François Robert, rue de la Petite-Bilange.
 Le 24. — Marguerite Sprécher, rue de l'Abreuvoir; — Alexis-Alphonse Bouchet, rue de l'Hôtel-Dieu.
 Le 27. — Ernestine-Jeanne Robin, rue de l'Hôtel-de-Ville.
 Le 29. — Adeline Vasse, rue de la Visitation.
 Le 30. — Marie-Louise Auzais, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 2. — Jean Meyniel, journalier (veuf), a épousé Léonide Robineau, chapeletière, tous deux de Saumur.
 Le 3. — Eugène Guérin, vannier, a épousé Mathilde Fresneau, typographe, tous deux de Saumur.
 Le 4. — Alexandre de Lamothe-Baracé (baron), propriétaire (veuf), de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Bathilde-Scolastique Bourzé, propriétaire (veuve), de Saumur.
 Le 6. — Louis-Adolphe Monestier, peintre en bâtiment, a épousé Joséphine Tessier, couturière, tous deux de Saumur.
 Le 23. — Pierre Chucho, vannier, a épousé Augustine-Eugénie Michonneau, journalière, tous deux de Saumur.
 Le 26. — Jean Branchereau, garçon de salle, a épousé Mathilde Schill, femme de chambre, tous deux de Saumur.
 Le 27. — Eugène-Clément Ecot, tourneur, a épousé Thérèse-Eugénie-Héloïse Rocher, lingère, tous deux de Saumur.
 Le 29. — Théodore Lair, bijoutier, a épousé Virginie Bauron, chapeletière, tous deux de Saumur; — Baptiste-Aristide Vitet, tailleur d'habits, a épousé Léontine Lebeau, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.
 Le 31. — Joseph Barbey, journalier, a épousé Marie-Françoise Bigot, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Michel Jumeau, sans profession, 79 ans, à l'Hospice.
 Le 4. — Victor Dubois, 3 mois, rue d'Orléans; — Pierre-René-Alexandre Posson, 40 ans, rue de l'Île-Neuve.
 Le 5. — Joseph Poivilliers, loueur de voitures, 36 ans, rue d'Orléans; — Louise Chenuau, sans profession, 74 ans, veuve Louis Fresneau, à l'Hospice.
 Le 6. — Athanase Beaumont, journalier, 44 ans, à l'Hospice; — Louis Michel Loiseau, sans profession, 62 ans, à l'Hospice; — Marie-Adèle Huard, couturière, 29 ans, épouse Pierre Durand, à l'Hospice.
 Le 8. — Louise-Julie Chaillou, journa-

lière, 80 ans, veuve Michel Laurent, rue de la Visitation; — Henriette Brossard, sans profession, 66 ans, veuve Louis Bretignoles, à l'Hospice.

Le 9. — Marie Le Moing, sans profession, 69 ans, veuve Thomas Roscouet, à l'Hospice.

Le 11. — Joseph Ducrabon, journalier, 71 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Augustin Fournée, propriétaire, 91 ans, rue Verte; — Jeanne-Henriette Béchet, sans profession, 62 ans, épouse Jacques Ténier, rue de la Morine.

Le 13. — Fernand-Marius Michel, 6 jours, rue de la Comédie.

Le 14. — René Thibault, cordonnier, 67 ans, rue de Fenet.

Le 15. — Félix Tafoireau, couvreur, 67 ans, rue de Poitiers.

Le 18. — Honoré Achard, cultivateur, 31 ans, à l'Hospice; — Adèle Lubin, domestique, 22 ans, rue de la Comédie.

Le 19. — Michel Allain, charpentier, 61 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 22. — Marie Delormeau, sans profession, 70 ans, épouse Théodore Riellant, à l'Hospice.

Le 24. — Marcel-Robert Combié, 4 ans, rue Saint-Nicolas; — Joseph Andréau, retraité, 66 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Appoline-Louise Moreau, sans profession, 81 ans, à l'Hospice; — François Delaporte, journalier, 68 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Pierre-Marie Corbel, retraité, 80 ans, à l'Hospice.

Le 29. — François Guérineau, tailleur de pierre, 56 ans, rue de la Croix-Verte; — Marie Bourgonneau, sans profession, 96 ans, veuve Félix Biton, quai de Limoges; — Auguste Chabanis, 2 ans, rue Saint-Nicolas; — Adèle Moine, sans profession, 84 ans, veuve Leroy, à Notre-Dame.

Le 30. — Joanny-Pierre Fays, 18 jours, rue de Poitiers.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Les amateurs de conserves au naturel y trouveront un choix exceptionnel de Petits Pois, Haricots verts, Asperges, Cèpes, etc. — Articles recommandés : Petits Pois et Haricots verts à 95 cent. la boîte d'un litre.

Faits divers.

TERRIBLES EFFETS DE LA Foudre.

On écrit de Saint-Roch-sur-Egrenne au *Courrier de Flers* :

« Dans la nuit du 19 au 20 décembre, un ouragan, accompagné de grêle et de tonnerre, a abattu une grande quantité d'arbres sur plusieurs fermes de la commune de Saint-Roch-sur-Egrenne.

» Au village de la Noé, situé à 500 mètres du bourg de Saint-Mars, la foudre est tombée, à sept heures du matin, sur un des poi-

riers du jardin, a pénétré de la fourche au milieu du tronc et fait explosion.

» La détonation a été plus formidable que vingt coups de canons partant à la fois, et l'explosion tellement violente que les éclats (dont un pesant au moins 25 kilogrammes) du poirier broyé, ont été lancés jusqu'à cent mètres de distance, au-dessus des bâtiments de la ferme et des arbres entourant le jardin. La foudre a également été une cinquantaine de pieds de choux et disséminé les feuilles sur le sol.

» Si le météore, au lieu d'éclater à trente pas de la maison d'habitation, eût éclaté à l'intérieur, que serait-il arrivé? La maison, inévitablement effondrée, et trois personnes qui s'y trouvaient foudroyées; elles en ont été heureusement quittes pour la peur.»

LES PETITS MARTYRS.

C'est une bien douloureuse et bien triste histoire que celle qui a eu son dénouement, il y a quelques jours, à Châlons, et que raconte le *Progrès de la Marne* :

On avait vu un petit manchot mendier sur l'une des places de la ville; le lendemain on y trouvait un petit cul-de-jatte excitant à son tour la compassion publique.

La police s'émut et un agent conduisit le cul-de-jatte, dans une brouette, jusqu'au poste.

Celui-ci raconta la lamentable odyssée qui suit :

En avril 1882, il habitait Barcelone avec ses parents et allait à l'école avec son petit cousin Antonio Acias, âgé de huit ans. Lui s'appelle Gonzalès et il avait alors dix ans. A la sortie de l'école, un homme et une femme s'approchèrent d'eux, les emmenèrent avec des promesses jusqu'à la gare et les mirent dans le chemin de fer.

On arriva à Perpignan. Antonio fut alors transformé en manchot; on fit de Gonzalès un cul-de-jatte. Pour cela, on l'attachait sur un coussin, les jambes repliées et attachées aux hanches avec des courroies; puis, on lui mit des linges aux mains. Il dut marcher sur le dos pour apitoyer les passants. Quand la recette baissait, on rouait de coups les deux enfants.

A Carcassonne, l'homme et la femme déhanchèrent Gonzalès, lui labourèrent les reins avec un fer tranchant, puis versèrent une liqueur corrosive sur les blessures, pour que le malheureux enfant se traîna plus péniblement.

Voyant que Gonzalès ne devenait pas assez complètement estropié, on lui amincit la jambe gauche en la serrant avec des cordes; ce supplice effrayant dura deux mois, et on l'augmenta en attachant les deux jambes ensemble.

A Elbeuf, la police, émue par les coups qu'on prodiguait aux enfants, arrêta les infâmes exploiters; mais ceux-ci, trompant les juges, furent rendus à la liberté.

Cependant les enfants furent conduits à l'hôpital de Rouen.

Les bourreaux parvinrent à les enlever. On vint à Paris.

L'homme et la femme suivaient leurs vic-

times dans les rues et les faisaient cacher sous les portes cochères quand ils apercevaient les gardiens de la paix.

Puis, le voyage à travers la France fut repris.

Sur les aveux du petit Gonzalès, confirmés depuis par les déclarations d'Antonio, la police a amené les deux bourreaux chez le commissaire.

Ces deux misérables ont déclaré se nommer, le mari, Gil Thomas y Alfaro, âgé de vingt-six ans, et la femme, Basilica Banos y Perez, âgée de vingt-trois ans.

On ne saurait se montrer trop sévère pour ces misérables exploiters d'enfants.

Une institutrice du Jura écrit la lettre suivante, dont nous garantissons l'authenticité absolue : « Bretenières, le 8 novembre 1884. Je souffrais d'un rhumatisme articulaire inflammatoire; en outre tout mon corps n'était presque qu'une plaie, j'étais réduite à passer mes nuits dans un fauteuil. Le cinquième médecin que je consultai me conseilla les Pilules Suisses et des loctions. Au bout d'un mois j'allais beaucoup mieux, j'espère être bientôt radicalement guérie, grâce aux Pilules Suisses. Deux personnes de chez moi en ont aussi éprouvé les merveilleux effets : l'une avait une migraine qui la condamnait au lit pendant 36 heures tous les mois; depuis qu'elle prend des Pilules Suisses, les accès sont de plus en plus rares. La seconde vomissait presque continuellement, on ne lui donnait plus quinze jours à vivre, elle prit des Pilules Suisses, depuis lors les vomissements cessèrent et elle n'a pas eu de rechute. Je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'adresser encore trois boîtes de ses Pilules Suisses à 1 fr. 50. »

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 6 janvier.

Le LAPON, comédie-bouffe en 3 actes.

FLEUR DE THÉ, opéra-bouffe en 3 actes, musique de Lecocq.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 4 janvier 1884.

Versements de 126 déposants (8 nouveaux), 28,146 fr. »

Remboursements, 1,090 fr. » c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varannes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

63 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

XXIV

Cette lettre me plongea dans l'inquiétude. Je suppliai Marielle de ménager sa santé attaquée par le mal mystérieux qui mine les êtres exilés loin du sol natal, et que sa fiévreuse ardeur à l'étude compromettait sérieusement.

« Cesse tes cours, lui écrivai-je, ne te préoccupe plus de manières, d'usages; tu seras bien assez savante, bien assez grande dame pour moi, ma douce mie. Notre bonheur futur ne repose pas sur la science, les arts, les talents; il est en nous, dans nos cœurs. Telle que tu étais avant que la fortune nous séparât, je t'adorais; reste ma Marielle des champs, la simple fleur de mon amour, mon aimée ! »

Le conseil n'était point à suivre. La comtesse Ferrucchi ne pouvait rester dans sa famille la rustique pâture de Langadec. Moi-même, eussé-je été flatté, une fois marié, de l'inéducation de Marielle, si son langage et son genre eussent contrasté désavantageusement avec sa position de femme d'officier ? Il l'eût déploré.

La pauvre enfant, tout comme lui, s'illusionnait en rêvant de retourner au village vivre de sa vie d'autrefois. Un abîme s'était creusé entre son passé et son présent; impossible de retourner en arrière; ces quelques mois, qui lui avaient peu appris, avaient à jamais troublé sa paix d'esprit, déraciné ses habitudes campagnardes. En reprenant la bure elle n'eût pas repris sa naïve simplicité. Le mirage trompeur des lieux que nous regrettons et que l'éloignement rendait à l'imagination malade, comme une oasis dans le désert du pèlerin, s'efface devant la réalité. Ils sont prisers follement les avantages de la richesse, il est interdit à quiconque goûte le bien-être qu'elle procure de retrouver à la médiocrité le même charme, à la pauvreté son calme insouciant. L'on s'habitue sur-le-champ à la fortune, on passe avec joie de la chaumière au palais, mais qu'il en coûte de descendre du palais à la chaumière ! La misère répugne, on ne s'y accoutume pas; tout ce que peuvent l'homme chrétien et le philosophe, c'est de s'y résigner.

Marielle avait donc raison de ne point écouter mes conseils et de persévérer dans ses études. Sa transformation de fille de la nature en noble demoiselle s'opérait graduellement. Professeurs, maîtres, gouvernantes louaient ses progrès.

La voyant à peu près instruite, la comtesse devança l'époque de son retour à Florence pour compléter l'éducation de sa belle-fille en offrant à sa

vue les chefs-d'œuvres admirables de cette ville qui n'a de rivale que Rome. L'intelligence de Marielle s'y agrandit.

Quelle âme résisterait à s'ouvrir aux émotions enthousiastes et saintes de la foi, dans la contemplation de ces merveilles du génie humain ! Florence éveilla l'inspiration, initia aux secrets divins du beau, du pur, de l'idéal.

Son nom est déjà une musique, il est céleste, il repose sur les lèvres doux comme le lait et le miel, brûlant comme le soleil, mélancolique comme le rayon argenté de la lune. Il est fait d'azur et de lumière, de cristal et d'émeraude, de neige et de feu.

Florence ! Florence !... Florence, l'écrin du ciel et de la terre !

Florence, le berceau de la poésie, l'amoureuse des arts, l'amante des fleurs !

Florence, dont les fils ont tous du cœur, dont les femmes sont toutes belles !

Florence, dont le climat est béni, l'air parfumé.

Florence, qui parle la langue des anges; Florence, la gloire des gloires !

Florence, qui a pour aigrette le Campanile du Giotto, pour diadème le Duomo, pour auréole les Apennins empourprés de l'or du couchant !...

Florence, la molle indolente assoupie sur les bords enchanteurs de l'Arno ! Florence l'incompa-

rable, qui renferme dans son sein prodigue les portiques de l'Annonciation, les ponts de la Carraja, de la Trinité, la Pergola, le jardin Boboli, les palais Pitti, Ricardi, Santa-Croce, le Westminster où dorment les immortels Prométhées qui ont animé ses marbres, ses bronzes, ses toiles, et incarné la pensée triomphante de la vile matière sur cette place à nulle autre pareille, la place du Palais-Vieux ! Que de joyaux elle nous montre, que de trésors de pierre, que de richesses d'airain ! C'est la fontaine de l'Ammanato, le Palazzo-Vecchio étoilé de fleurs de lys, le portique d'Orcagna, le toit de Pisons, la loggia del Zanzighinetti, un peuple de statues.

O Florence, reine des reines, ville éclose dans un des sourires de Dieu, toi dont le livre d'or est signé Dante Alighieri, Raphaël, Cimabué, Michel-Ange, Benvenuto Cellini, Canova, Boccaccio, Machiavel, Jean de Bologne, Nicolas d'Uzzano, Ghiberti, Flamminius, Vacca, Médicis, Léonard de Vinci... que tu éblouis, que tu émerveilles, que l'étranger t'admire, que l'artiste t'adore, que tes fils sont fiers de t'appartenir; ta grandeur les élève, ta souveraineté les ennoblit !...

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JEAN DURAND ET M^{lle} JULIETTE DURAND.

Par jugement en date du 5 janvier 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite le sieur Jean Durand et la demoiselle Juliette Durand, négociants associés, demeurant à Nueil-sous-Passavant.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au dit jour, 5 janvier 1885.

M. Regnard, Prosper, a été nommé juge-commissaire;

Et M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,
GAUTIER.

(22)

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Coudrière, n° 12.

INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, à la requête de M^{me} Marie Godicheau, veuve de M. Michel-Vital-Elisabeth Grimault, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine, ayant M^e BEAUREPAIRE pour avoué constitué, ledit jugement enregistré et signifié;

Il résulte que :

M. Arthur-Michel-Antoine Grimault, négociant, domicilié à Doué-la-Fontaine, se trouvant actuellement dans la maison de santé de Saint-Lazare, ville de Blois, a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER DE SUITE,

BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

à Saumur

50 mètres de serres — Eau de la Loire

Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUR-LAROZE, et à M^e BRAC, notaire. (650)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir.

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, ou à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A VENDRE

UN

CHEVAL

11 ans,

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et reutes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon cocher. S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (12)

UN HOMME marié demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course. S'adresser au bureau du journal.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Névroses d'Estomac et facilite la Digestion. 0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENT QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1884.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
2 1/2 %	79 15	79 10	Est	775	775	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	520
3 %	81 35	82 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	516	Est	374	374 50
3 1/2 %	105 60	105 25	Midi	1170	1172 50	— 1865, 4 %	522	522	Midi	374 25	373 75
4 1/2 %	109 15	109 10	Nord	1635	1652 50	— 1869, 3 %	408	409 25	Nord	387 75	386 1
Obligations du Trésor	512	513	Orléans	1330	1380	— 1871, 3 %	402	397 50	Orléans	376 50	376
Banque de France	5070	5065	Ouest	845	855	— 1875, 4 %	513	516	Ouest	374	374
Société Générale	473 75	475	Compagnie parisienne du Gaz	1540	1527 50	— 1876, 4 %	512	513 75	Paris-Lyon-Méditerranée	380 50	377 50
Comptoir d'escompte	985	985	Canal de Suez	1837 50	1833 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530 75	522	Paris-Bourbonnais	378	380
Crédit Lyonnais	530	525	C. gén. Transatlantique	505	505	Obligations communales 1879	450	450 50	Canal de Suez	566	567 50
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1327 50	1327 50			Obligat. foncières 1879 3 %	445	446				
Crédit mobilier	270	267 50			Obligat. foncières 1883 3 %	362 50	362 50				

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.					
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.			Saumur	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30	11 10			
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)			Chacé-Verrains	6 15	7 39	9 08	1 24	4 03	8 4	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46				
9	13	—	matin, omnibus-mixte.			Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Verrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54				
1	25	—	soir, —			Montreuil-Bellay	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39			
3	32	—	express.																			
7	15	—	omnibus.																			
10	36	—	(s'arrête à Angers).																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.					
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.			Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	Montreuil	7 1	1 55	8 35	
8	31	—	omnibus.			Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	
9	37	—	express.			Lernay	7 02	8 11	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 27	4 37	8 30	Arçay	8 34	3 4	10 11	
12	48	—	soir, omnibus-mixte.			Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 34	11 2	
4	44	—	—			Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Newville	9 57	4 24	11 27	
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)																Arçay	7 50	2 52	9 18
10	24	—	express-poste.																Loudun	8 42	3 30	10 28
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.